

L'éternelle mineure : (suite et fin)

Autor(en): **Muret, M.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **1 (1913)**

Heft 10

PDF erstellt am: **02.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248617>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

citer ces mots : « Le droit de vote concédé aux femmes d'Australie a eu les résultats les plus avantageux, par le fait qu'il a donné une grande prédominance à la législation intéressant plus particulièrement les femmes et les enfants. »

Dans l'Australie méridionale, par exemple, la mortalité infantile, depuis que les femmes ont obtenu le droit de vote, c'est-à-dire depuis quatorze ans, a diminué de moitié. Elle était annuellement, en 1893, de 1245 morts d'enfants âgés de moins d'un an; elle est descendue, en 1908, au chiffre de 600.

Nul n'ignore, d'ailleurs, que l'influence politique des femmes s'exerce, partout où elle en a l'occasion, dans le sens de la lutte contre l'alcoolisme, qu'elle est favorable, par conséquent, à l'amélioration de la santé publique, et qu'elle diminue par contre-coup la mortalité des enfants.

Aucune réponse ne fut donnée aux articles précités, que nous ne faisons que résumer brièvement. Dès lors, la seule conclusion qu'il soit permis de tirer de cette polémique, c'est que le fait avancé par un membre du corps médical, à savoir que les morts infantiles sont moins nombreuses dans les contrées où les femmes ne jouissent pas de droits politiques, doit être considérée comme une boutade, sans consistance, plutôt que comme une affirmation réfléchie et documentée, et qu'il y a des armes dont il ne faut user qu'avec une certaine prudence, parce qu'elles se retournent contre ceux qui veulent s'en servir.

J. C.

L'Éternelle Mineure¹

(Suite et fin).

Tout compte fait, le sort de la femme n'est certainement pas le meilleur des deux, et il est conforme à l'équité de chercher à l'améliorer : je dirai même que c'est aux hommes à le faire, parce qu'ils sont les plus forts, et que c'est le privilège des forts de venir en aide aux faibles.

Je reconnais volontiers d'ailleurs que le sort de la femme a été amélioré; dans notre pays en particulier le nouveau Code civil, entré en vigueur récemment a largement tenu compte des desiderata des Sociétés féministes en accordant à la femme la capacité civile, le droit d'ester en justice, en améliorant la situation de l'enfant naturel et de sa mère. Ces réformes n'ont pu être introduites dans la loi, que parce qu'il y avait eu dans les idées et les mœurs un travail préparatoire considérable, car le législateur ne peut que consacrer les us et coutumes, et ne saurait créer par des lois de nouvelles mœurs. C'est là surtout ce qu'il y a de réjouissant. La loi du reste a un gros désavantage, c'est que lorsqu'on y recourt, il y a déjà de graves dissensions, et que le mal est fait : aussi sont-elles impuissantes à protéger la femme, mais elles peuvent en imposer à l'homme, et à leur tour elles peuvent réagir sur les mœurs.

Mais ce n'est pas tout; il ne faut pas en rester là et le féminisme doit encore conquérir le dernier rempart, qui est le suffrage féminin. Comme le disais, il y a quelques années, un avocat distingué, mais antiféministe; c'est là la clef de voûte de la liberté féminine, c'est là la véritable arme de combat, et il ajoutait en s'adressant à un auditoire essentiellement féminin : c'est pourquoi on vous donnera volontiers tout, Mesdames, sauf cela.

Et tandis que les hommes savent bien ce qu'ils font en défendant ce dernier rempart, ils trouvent, chose singulière, des auxiliaires très nombreux dans les rangs des femmes, qui la plupart se placent du côté des hommes pour empêcher leurs sœurs plus hardies de donner le dernier assaut.

Pourquoi la femme est-elle donc si opposée à ces revendications ?

Elle l'est d'abord par ignorance, par habitude, par un con-

servatisme soigneusement entretenu par les hommes, puis par la crainte de perdre le prestige qu'a la femme-joujou, la femme-enfant auprès des hommes. Elle sait que l'homme n'aime pas beaucoup la femme qu'il sent supérieure à lui, et elle préfère la puissance occulte, le pouvoir dissimulé qui lui permet, pense-t-elle, avec quelque apparence de raison d'ailleurs, mieux de régner.

Un grand nombre de femmes d'ailleurs ne connaissent pas la question et souvent ne veulent pas la connaître : il y a chez elles de la paresse, et chez celles qui sont heureuses ou contentes de leur sort, l'oubli de celles qui ne le sont pas, le manque de solidarité entre femmes, dont je parlais au début. Le féminisme est souvent pour elles un épouvantail, et j'en ai vu souvent qui étaient fort surprises et prêtes à rendre les armes, lorsqu'on réussissait à leur démontrer que le féminisme ne consiste pas, comme elles le croyaient, dans le désir des femmes de porter culotte et de devenir des hommes manqués. La plupart d'entre elles sont d'accord pour admettre le droit de suffrage ecclésiastique et scolaire, mais ne comprennent pas qu'il faut aller plus loin, et elles sont fort surprises lorsqu'on leur cite une foule d'autres questions qui les intéressent aussi directement, telles que l'alcoolisme, le salaire des femmes, la protection de la jeune fille, et tant d'autres qui ne pourront être résolues équitablement pour les femmes que lorsqu'elles auront le droit de suffrage politique, c'est-à-dire leur mot à dire dans toutes ces questions. Cette arme de combat, destinée avant tout à donner à leurs droits civils un caractère permanent et une garantie absolue, alors qu'ils ne seront sans cela jamais qu'une concession à bien plaire, elles n'en voient que les conséquences immédiates : la femme délaissant le foyer pour aller voter, pour aller siéger dans les assemblées politiques et autres clichés absurdes mis en circulation pour les besoins de la cause. Elles paraissent d'ailleurs oublier que plusieurs d'entre elles ne craignent pas de quitter la maison pour des motifs plus futiles.

Du reste, il est inutile de s'égarer, comme on le fait souvent, dans des discussions où réapparaissent avec une régularité systématique les mêmes arguments de part et d'autre sur ce qui se passerait si le suffrage féminin existait.

Or il existe actuellement dans un assez grand nombre d'Etats, en Amérique, en Australie, voire même en Europe, pour qu'il soit possible de se baser sur des faits et non plus sur des suppositions.

Une de mes clientes de la Nouvelle Zélande me disait que le suffrage des femmes avait abouti dans son pays à la suppression de l'alcoolisme par la restriction des patentes d'auberges votée par les femmes. Voilà certes un résultat, qui n'est pas à dédaigner. Mais il y a plus et mieux : la mortalité infantile a diminué considérablement, la natalité a augmenté, le pays est prospère, il y a plus de loyauté dans les affaires politiques, les effets du suffrage féminin sur la vie de famille ont été bons. Et cependant l'on prédisait à la Nouvelle Zélande les conséquences les plus terribles de cette réforme. Il en est de même de la Nouvelle Galle du Sud et de l'Australie où le premier ministre déclare que le suffrage féminin a eu les conséquences les plus heureuses sur la vie politique et sociale de ces pays, et dont le Parlement a voté en 1910 une résolution déclarant que toutes les nations qui jouissent d'un gouvernement représentatif ne pourraient mieux faire que d'accorder aux femmes le droit de vote.

Mais que faites-vous donc là-bas, demandais-je encore à mon interlocutrice de la Nouvelle Zélande, lorsqu'il y a divergence d'opinion entre mari et femme ? Après un instant de réflexion, elle me répondit simplement : « je crois que dans un cas pareil,

¹ Voir le *Mouvement Féministe* des 10 juin et 10 juillet.

je ne voterais pas. » Ces mots devraient suffire à rassurer les esprits timorés des deux sexes sur les conséquences soi-disant désastreuses du suffrage féminin sur la vie de famille.

Quant à moi, j'ai été, je dois l'avouer, quelque peu déçu par cette conclusion et j'irais volontiers plus loin, en souhaitant que, dans notre pays, il y ait un jour assez de largeur d'idées, de vraie intelligence et de respect réciproque pour qu'un mari et sa femme puissent avoir des opinions différentes, même en politique, et oser les exprimer sans pour cela se disputer.

La politique, il est vrai, n'a pas toujours aussi bien réussi aux femmes et l'on raconte que, lorsque Napoléon demandait à Mme de Staël : « Quand avez-vous commencé, vous autres femmes, à faire de la politique ? » Elle lui répondit : « Sire, lorsque nous avons commencé à être guillotines ! » Mais ce sont là des temps anciens, et actuellement les martyres du suffragisme ne sont que des martyres volontaires, et les anarchistes de la cause, qui en sont venues à la propagande par le fait et au sabotage, font le plus grand tort à l'avancement du suffrage féminin : au dire des *suffragistes* anglaises qui n'ont rien de commun avec les *suffragettes*, la réforme tant désirée et qui allait aboutir, a subi de ce fait un retard de quinze ans, et il n'y a pas autre chose à faire en ce moment qu'à attendre patiemment l'avenir.

Certes, nous réprouvons avec la plus grande énergie ces violences et ces actes de démesure et de folie, et nous déclinons toute solidarité avec les méthodes des *suffragettes*, mais il sera permis à l'observateur impartial et sceptique des choses de ce monde de constater, comme on l'a dit ailleurs, que c'est par la violence que la plupart des libertés humaines, sociales, religieuses et politiques ont été conquises. Songez donc aux guerres de religion, aux grèves sanglantes, aux révolutions, à la Révolution française en particulier, d'où sont sortis les *droits de l'homme*, et vous trouverez peut-être que les *suffragettes*, pour obtenir les *droits de la femme*, ne font qu'imiter les hommes dans leurs méthodes et que malgré tous leurs excès, elles ne sont et ne seront jamais en cette matière que de modestes et pâles comparses de l'autre sexe.

En Amérique, au contraire, ainsi que le fait remarquer Mark Twain, et ailleurs encore, les droits de la femme ont été conquis et obtenus sans effusion de sang, et tout fait prévoir et espérer qu'il en sera de même dans notre pays.

Mais il y a, me semble-t-il, encore pour la femme, un travail de préparation à faire. Nous avons vu par quelques exemples que, si beaucoup de femmes souffrent dans la vie de tous les jours, ce n'est pas seulement à cause de leur condition politique et sociale, à cause de leur sensibilité plus affinée et plus délicate, mais souvent aussi parce qu'elles ne savent ni ne veulent réagir, parce qu'elles subissent trop facilement ou trop passivement leur sort, parce qu'elles admettent trop volontiers que leur destinée est de subir et de souffrir.

C'est dans cette sorte de veulerie, passez-moi ce vilain terme, que réside la vraie cause de l'infériorité de la femme, qui ne veut pas comprendre les nobles efforts de la phalange des femmes d'élite, qui cherchent à améliorer le sort de leurs compagnes malgré elles.

La femme ne sera peut-être pas beaucoup plus heureuse, lorsqu'elle aura conquis des droits égaux à ceux de l'homme, car le bonheur de l'individu n'est pas fait par les lois, et les défauts comme les qualités des êtres humains n'en subsisteront pas moins, mais il y aura pour elles plus de justice, plus d'équité, plus de dignité. Les armes ne seront plus uniquement du côté du plus fort, et quand elle sera dans le malheur, elle pourra et saura mieux se défendre.

Il faut donc avant tout, chercher à développer chez la femme le sens de la liberté, la confiance en elle-même, l'indépendance d'esprit, la dignité de soi-même, afin que consciente enfin de ses droits comme de ses devoirs, elle puisse réaliser pleinement sa vie de femme. Elle inspirera partout le respect, et une fois mûre pour la liberté, elle conquerra, sans peine et sans effort, le droit de suffrage comme son dû, et elle saura en user avec modération en vue d'un idéal élevé pour elle-même, pour son sexe et pour l'humanité en général.

Le suffrage féminin, je tiens à le déclarer en terminant, est un acte de justice et d'équité, par lequel l'homme rendra à la femme ce qui lui est strictement dû et effacera par là même des siècles d'esclavage et de sujétion, un acte par lequel il s'élèvera lui-même, en demandant à sa compagne de collaborer loyalement avec lui au développement de l'humanité.

Il y aura ainsi un peu plus de justice dans ce monde lorsque l'éternelle mineure aura vécu.

D^r M. MURET.

De-ci, De-là...

Le journal *Le Monde Musical* publie les résultats d'une enquête sur la situation économique de la femme musicienne en France. Nous en extrayons quelques détails en ce qui concerne les femmes dans les orchestres. En effet, les leçons étant payées au prix dérisoire que l'on sait, et les virtuoses et les artistes de concert éprouvant de plus en plus de difficultés à se faire leur place au soleil, beaucoup de femmes se sont tournées vers l'orchestre — orchestres de théâtre ou de concert. Il semble qu'il y ait là une carrière toute indiquée pour les instrumentistes, et l'on est un peu surpris de trouver des restrictions à cet égard chez quelques-uns des grands chefs d'orchestre français consultés par le *Monde Musical*. Passons sur des arguments de la valeur de celui-ci : « Cela n'est pas dans nos mœurs, et la liberté d'allures de nos musiciens ne saurait être restreinte par l'introduction de femmes au milieu d'eux... », ou sur l'argument d'ordre esthétique mis en avant par M. Chevillard, que « les femmes clairsemées une à une au milieu d'autres musiciens n'offrent pas à l'œil un aspect heureux » ; mais d'autres, plus féministes cependant, estiment que les forces physiques de la femme ne sont pas à la hauteur de l'effort demandé et de l'endurance nécessaire. « Il faut, dit M. Messenger, directeur de l'Opéra, une attention soutenue, une dépense musculaire et une dépense nerveuse constantes, et cela tous les jours, pendant quatre heures consécutives... Et à cette fatigue écrasante, il faut ajouter le surmenage des répétitions de toute œuvre nouvelle... » En revanche, la présence de femmes dans les orchestres de concert ne semble pas soulever de difficultés. M. Messenger estime que, la dépense de forces y étant moindre, parce que les exécutions sont moins fréquentes, les femmes doivent, à égalité de talent, y être admises au même prix que les hommes. M. Vincent d'Indy, non seulement le dit, mais le fait, puisque dans l'orchestre de la Schola Cantorum qu'il dirige, musiciens et musiciennes sont traités sur le même pied. Enfin, M. Danbé, ancien chef d'orchestre à l'Opéra-Comique, déclare catégoriquement que la femme peut, aussi bien que l'homme, se créer une situation comme musicienne d'orchestre, et que, si elle manque parfois de vigueur dans les *forte* et d'initiative dans les attaques, elle est, en revanche, exacte, docile, et possède un sens délicat des nuances.

Disons en terminant que, tout récemment, à Lemberg, le théâtre municipal a engagé une femme comme chef d'orchestre. Cela paraît être la première fois que le fait se produit.

* * *

Dans le même ordre d'idées, signalons le fait qu'une jeune fille de 19 ans, Mlle Nadia Boulanger, vient de remporter, sur quatre concurrents masculins, le grand-prix de Rome pour la musique.

* * *

Le Conseil municipal de Paris a voté, à l'unanimité, le 10 juin, un vœu en faveur de la discussion par la Chambre du projet de loi